

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 décembre 2006

LOI DE FINANCES POUR 2007 (C.M.P.) - (n° 3524)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
le Gouvernement-----
ARTICLE 8 TER

Dans l'alinéa 3 de cet article, après les mots : « ou d'une société », supprimer le mot : « anonyme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.